

Tous ENSEMBLE

pour Aix

Alexandre MEDVEDOWSKY

Les 12 et 19 juillet, nous sommes appelés à voter pour de nouvelles élections municipales. Si le Conseil d'Etat a annulé le scrutin de mars 2008, c'est pour des motifs graves portant sur un tract et des propos injurieux et diffamatoires, considérés comme ayant faussé les résultats du scrutin.

Cette annulation est une nouvelle chance de changer la manière de faire de la politique dans notre ville. Les scrutins récents enseignent que le rassemblement est indispensable à la victoire. Cette analyse, je la partage avec de nombreux partenaires de gauche, mais aussi avec des personnalités du centre. C'est pourquoi, avec François-Xavier de Peretti, nous vous proposons une liste de rassemblement, ouverte à la gauche, aux centristes, aux démocrates et à la société civile de notre ville. Ce que nous symbolisons, ce n'est pas une alliance partisane, mais un rassemblement d'hommes et de femmes qui souhaitent un véritable changement. Des hommes et des femmes d'horizons divers, qui ont à cœur de s'engager pour leur ville et qui partagent un même projet.

Il y a tant à faire : redonner sens à l'action politique, tracer les perspectives d'un développement durable, porter une ambition collective pour tout un territoire et donner des raisons de croire en un avenir meilleur pour nos enfants.

L'enjeu est d'importance et le temps presse. Les dates du scrutin sont fixées aux 12 et 19 juillet. Ce délai est très court et il s'agit là de conditions bien difficiles pour que la démocratie s'exerce sereinement. Mais, loin d'être pris de vitesse, nous sommes, avec notre liste de rassemblement, déjà en campagne.

Nous comptons sur la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous. Ne laissons pas passer cette chance de tourner la page de neuf longues années de gestion Joissains. Les 12 et 19 juillet, soyons tous ensemble pour Aix !



Ce que nous symbolisons, ce n'est pas une alliance partisane, mais un rassemblement d'hommes et de femmes qui souhaitent un changement dans cette ville.

François-Xavier DE PERETTI

Alexandre Medvedowsky, André Guinde, moi-même, et nos équipes, avons naturellement décidé de fonder une union d'Aixoises et d'Aixoises efficace, durable, animée du même amour de notre ville et de ses habitants.

Nous savons qu'il est urgent de conduire pour vous, au-delà des clivages politiques, une action enfin attentive à vos difficultés quotidiennes, mais aussi plus énergique et plus ambitieuse pour les générations qui viennent.

L'environnement et le développement durable, l'habitat et les déplacements, l'emploi pour tous, le cadre de vie, la propreté de la ville, les grandes vocations aixoises, la démocratie locale, notamment, méritent une volonté, des idées et une vision entièrement renouvelées. L'annulation des élections de mars 2008 par le Conseil d'Etat, pour des raisons d'une exceptionnelle gravité ayant trait à la morale publique, offrent à Aix et aux Aixois une chance que nous n'avons pas le droit de laisser passer.

Tous ensemble, les 12 et 19 juillet prochains, préparons pour Aix un avenir meilleur !

André GUINDE, Vice-Président du Conseil Général

Je suis heureux de participer à ce rassemblement, manifestation d'une volonté commune qui dépasse largement les appareils politiques. Je ne pouvais pas rester en dehors de cette bataille. Je ne voulais pas manquer de saisir cette chance nouvelle qui nous est donnée

de battre Maryse Joissains et de faire vivre un état d'esprit différent dans cette ville. Les Aixoises et les Aixois attendent ça. Avec ce front uni, les conditions de la victoire sont réunies.

Élection : mode d'emploi

Tous **ENSEMBLE**
pour **Aix**

L'élection municipale aura lieu les 12 et 19 juillet prochains. Vous pourrez voter dans votre bureau de vote habituel qui sera ouvert de 8h à 18h.

Si vous devez voter par procuration

- Une seule procuration par personne est autorisée.
- La personne donnant la procuration et la personne recevant la procuration doivent voter à Aix-en-Provence.

LIEUX D'ÉTABLISSEMENT DE LA PROCURATION

La personne donnant la procuration doit se présenter en personne :

- **Au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** du lieu de résidence ou du lieu de travail (prévoir une attestation de travail de son employeur).
- **Au tribunal d'instance** du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Commissariat

Avenue de l'Europe

- Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h, une permanence spéciale vous accueille directement, en rentrant à droite.
- Du lundi au vendredi de 12h à 14h et de 18h à 20h et le samedi de 8h à 18h, se présenter à l'accueil du public (service non prioritaire).
- Le samedi précédant chaque tour, une permanence spéciale est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Tribunal d'instance

32A avenue Emile Zola

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, accueil en rentrant à gauche.

Gendarmerie nationale

Route de Nice

- Du lundi au samedi, de 8h à 18h. Pas de permanence spécialisée.

**Allez en priorité
au commissariat
ou au Tribunal d'instance.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, appelez le commissariat (04 42 93 97 00) afin qu'un agent soit envoyé chez vous pour prendre votre procuration.

DÉROULEMENT DU VOTE

C'est à la personne donnant la procuration d'avertir la personne votant pour elle de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote de la personne lui ayant donné procuration, et vote en son nom.

**Vous cherchez quelqu'un
pour voter en votre nom ?**

Appelez-nous :
06 21 11 44 05

DOCUMENTS À FOURNIR

La personne donnant la procuration doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'électeur récente,...).

Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur la personne donnant la procuration ainsi que pour la personne recevant la procuration :

- Nom de famille (nom de jeune fille pour les femmes), Prénom(s), Adresse, date et lieu de naissance.
- La date du scrutin est celle du premier tour (12/07/2009)
- Il faut cocher la case correspondante au(x) tour(s) concerné(s) : Premier, second ou pour les deux tours.
- Ne pas cocher la case « Résilie »
- Dater et signer

Un récépissé sera remis à la personne donnant la procuration pour qu'elle le remette à celle recevant la procuration (le récépissé n'est pas obligatoire pour aller voter, il ne sert qu'en cas de contestation).